

Délibération n°4 : Compte Administratif budget principal 2019

Date de convocation : 20/02/2020

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de Présents : 20

Nombre de Votants : 20

L'an deux mille vingt,

Le 3 mars à 17 h 30,

Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances,

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Alain GAMBAROTTO, Sonia GRIMAL, Jacques JOFRE, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Christian LESTRADE, André MAGNAC, Alain MALMON, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Guy PORTAL, Jean PRADIN, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusés : Mesdames et Messieurs Didier CASSAGNEAU, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Michel LAMOLINAIRIE, Kléber LEYGUE, Hervé QUET.

Secrétaire de séance : Daniel RESONGLES.

L'assemblée réunie sous la présidence de Monsieur Alain MALMON, Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur LAMOLINAIRIE Michel, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

-	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Syndicat		310 774.52	149 986.44		149 986.44	310 774.52
Opération de l'exercice	1 940 466.98	2 050 686.16	677 239.53	901 702.17	2 617 706.51	2 952 388.33
TOTAUX	1 940 466.98	2 361 460.68	827 225.97	901 702.17	2 767 692.95	3 263 162.85
Résultats de clôture		420 993.70		74 476.20		495 469.90
Restes à réaliser			335 762.00	333 242.00	335 762.00	333 242.00
TOTAUX CUMULES	1 940 466.98	2 361 460.68	1 162 987.97	1 234 944.17	3 103 454.95	3 596 404.85
RESULTATS DEFINITIFS		420 993.70		71 956.20		492 949.90

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Comité Syndical, après avoir entendu Monsieur Alain MALMON et délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du Syndicat.

Le Vice-Président,



Alain MALMON

